

SAISON EN SALLE

CHAMPIONNATS REGIONAUX ESPOIRS-SENIORS & 800/1500m TC en salle Samedi 6 janvier 2024 à Nogent sur Oise Dimanche 7 janvier 2024 à l'INSEP

1 - Mode de qualification

La liste des qualifiés sera établie au bilan de la saison Hivernale 2023/2024 (performance réalisée du 1^{er} novembre 2023 au 18 décembre 2023) sous réserve de la réalisation des performances planchers (voir page 7).

Courses	CA	JU	ES	SE	Concours	ES	SE
60m			72	81	Hauteur	15	15
200			40	40	Perche	15	15
400			30	40	Longueur	15	15
800	20	20	20	20	Triple Saut	15	15
1500 (TCC)			25	25	Poids	15	15
60m Haies			36	45			

Une liste principale et une liste d'attente seront publiées. Les athlètes de la liste d'attente seront déplacées sur la liste principale en fonction des désistements et des engagements tardifs.

2 – Athlètes non classés dans les bilans.

Des athlètes ne figurant pas encore au bilan de la saison hivernale pourront faire une demande de qualification exceptionnelle avec une performance hivernale ou estivale réalisée de la saison 2022/2023. Cette demande, qui doit être envoyée à cso@athleif.org Cso Lifa avant le lundi 18 décembre 2023, ne pourra être étudiée que si cette performance le place dans le 1^{er} tiers des qualifiables.

3 – Athlètes Hors-LIFA

Les athlètes licenciés dans des clubs de Provinces pourront faire une demande de qualification. Cette demande ne sera recevable que si elle place l'athlète dans le 1^{er} tiers des qualifiables. Le nombre d'athlètes hors LIFA (en dehors des athlètes des structures de haut niveau situé à Eaubonne, Fontainebleu et INSEP) sur une épreuve ne peut dépasser 10% des effectifs sauf dans le cas où le nombre d'athlètes franciliens ne permet pas de remplir les quotas de qualifiés.

4- Athlètes non qualifiés ayant amélioré leur performance aux bilans après la date limite du 16 décembre.

Un athlète non qualifié ayant amélioré sa performance aux bilans entre le 18 décembre et le 31 décembre 2023 pourra faire une demande de qualification tardive. Cette demande pourra être étudiée si sa nouvelle performance le place dans le 1^{er} tiers des qualifiables et sous réserve du nombre de places disponibles.

5- Athlètes CA-JU

Les athlètes de catégories Cadets et Juniors peuvent participer à ce Championnats en tant que Seniors à la condition que leur performance soit meilleure que celle du dernier qualifié Seniors. Les demandes pour les athlètes Cadets et Juniors doivent être envoyés à la LIFA avant le 16 décembre. **Ces athlètes seront inclus dans le quota de qualification des Seniors. La qualification d'un athlète CA-JU ne permet donc pas de prendre un Senior supplémentaire.**

6- Demandes d'engagements tardifs

Les demandes d'engagements tardifs devront parvenir à la LIFA avant le Mardi 2 janvier 2024. L'ajout des athlètes à la liste principale sera conditionné aux quotas d'athlètes définis par épreuve. Un athlète remplissant les critères de qualification sur une épreuve pleine sera par conséquent ajouté à la liste d'attente.

Date limite de réception à la L.I.F.A.

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la LIFA avant le

Lundi 18 décembre 2023 à 23h59

La réunion de qualification se tiendra le Mardi 19 décembre 2023

La liste des qualifiés figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr> à partir du Mercredi 18 décembre 2023

***** **FORFAIT - Date limite mercredi 3 janvier à 23h59** *****